

La Défense, le 22 septembre 2020

NOTE D'INFORMATION N° 33/2020

Objet : Mise en place du bulletin de paie électronique

Le digital a investi notre vie personnelle et professionnelle et cela s'est accéléré pendant la période compliquée que nous venons de traverser.

Comme annoncé lors de la réunion de CSE du 17 septembre 2020, le service RH a travaillé en partenariat avec notre prestataire ADP GSI et la direction pour vous proposer une solution dématérialisée de vos bulletins de paie. A cette fin, un coffre-fort électronique sera mis à votre disposition.

C'est un espace numérique permettant de conserver durablement de manière sécurisé et confidentielle des données.

- Il garantit la pérennité des bulletins de paie avec archivage pendant 50 ans et identification de leur émetteur
- Coffre-fort numérique nominatif via un login / mot de passe nominatif et sécurisé (vous seul pouvez aller dessus)
- Accessible à tout moment 24h / 24 et 7 j sur 7 via un ordinateur, tablette ou smartphone.
- 5Go d'espace personnel de stockage
- Possibilité de créer un partage de documents par lien sécurisé

Nous avons choisi Digiposte, filiale de La Poste qui est le leader sur le marché. Il est agréé par la Fédération des Tiers de confiance du numérique, la CDC, et les serveurs sont situés en France.

A compter de la paie du mois de novembre 2020, vos bulletins de paie seront déposés dans ce coffre -fort.

Dans les semaines qui vont venir, vous recevrez une invitation par mail permettant d'activer votre coffre et de finaliser votre inscription.

Vous pourrez ensuite accéder à chaque instant à vos bulletins de paie numériques directement dans votre coffre -fort.

Sachez que dès maintenant et jusqu'au 31 octobre 2020, vous êtes en droit de refuser le bulletin de paie numérique et conserver le bulletin de papier par simple envoi d'email à l'adresse suivante : **christine.levy@gsaplus.fr**

Le service RH se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Diffusion générale

Gaëlle BONTET
Directeur

